



**NATIONS  
UNIES**



## **Convention-cadre sur les changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2008/10  
1<sup>er</sup> octobre 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

### **ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE**

Vingt-neuvième session

Poznan, 1<sup>er</sup>-10 décembre 2008

Point 14 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions administratives, financières et institutionnelles

Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009

## **Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009 au 30 juin 2008**

**Note du secrétariat\***

### *Résumé*

Ce document rend compte de l'exécution du budget des fonds d'affectation spéciale administrés par le secrétariat au cours des six premiers mois de l'exercice biennal 2008-2009. Son objet est d'informer les Parties de l'état des recettes et des dépenses ainsi que des résultats obtenus au 30 juin 2008.

Le secrétariat a reçu 67,5 % du montant indicatif total des contributions attendues pour 2008 au titre du budget de base. Les contributions aux fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention et pour les activités complémentaires se sont élevées à 4,5 millions de dollars des États-Unis et 9,1 millions de dollars, respectivement, auxquels s'ajoutent 15,3 millions de dollars au titre du mécanisme pour un développement propre, 1,8 million de dollars pour l'application conjointe et 2,5 millions de dollars pour le registre international des transactions.

Par ailleurs, les dépenses engagées au titre du budget de base ont été maintenues à 12,9 millions de dollars (y compris les dépenses d'appui aux programmes), soit 47,7 % du budget approuvé pour l'année. Les dépenses imputées sur les autres fonds d'affectation spéciale et sur les recettes tirées des droits et redevances se sont chiffrées à 22,3 millions de dollars, ce qui porte le total des dépenses engagées au titre de tous les fonds d'affectation spéciale à 35,2 millions de dollars pour les six premiers mois de l'exercice biennal.

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre est invité à prendre note des renseignements présentés et à proposer un projet de décision sur les questions administratives et financières, qui sera soumis pour adoption à la Conférence des Parties lors de sa quatorzième session et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto lors de sa quatrième session.

---

\* Le présent document a été soumis tardivement parce qu'il a nécessité des consultations internes.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION .....	1 – 3	3
A. Mandat.....	1	3
B. Objet de la note.....	2	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre ..	3	3
II. RAPPORT SUR LES RECETTES ET LES DÉPENSES .....	4 – 30	3
A. Fonds d’affectation spéciale pour le budget de base de la Convention..	4 – 16	3
B. Fonds d’affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention.....	17 – 21	8
C. Fonds d’affectation spéciale pour les activités complémentaires.....	22 – 27	10
D. Fonds d’affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn).....	28	12
E. Dépenses d’appui aux programmes.....	29 – 30	12
III. EXÉCUTION DES PROGRAMMES .....	31 – 112	13
A. Direction exécutive et gestion .....	38 – 43	14
B. Bureau du Secrétaire exécutif adjoint.....	44 – 48	16
C. Rapports, données et analyses .....	49 – 56	17
D. Appui financier et technique .....	57 – 65	18
E. Adaptation, technologie et travaux scientifiques.....	66 – 73	20
F. Mécanismes pour un développement durable .....	74 – 83	22
G. Affaires juridiques .....	84 – 87	24
H. Services des affaires de la Conférence .....	88 – 94	25
I. Services d’information .....	95 – 101	27
J. Services administratifs.....	102 – 112	28
IV. RESSOURCES HUMAINES .....	113 – 116	30
A. Personnel .....	113 – 115	30
B. Consultants et vacataires .....	116	32

## I. Introduction

### A. Mandat

1. Par leurs décisions 13/CP.13 et 11/CMP.3, la Conférence des Parties (COP) et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) ont approuvé le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 et ont prié le Secrétaire exécutif de faire rapport à la COP sur les recettes et l'exécution du budget et de proposer tout ajustement qu'il pourrait être nécessaire d'apporter à celui-ci.

### B. Objet de la note

2. Le présent document fait le point des recettes et de l'exécution du budget au 30 juin 2008. Il convient de le lire en parallèle avec le document FCCC/SBI/2007/8/Add.1, où figure le programme de travail biennal du secrétariat, et le document FCCC/SBI/2008/INF.9 sur l'état des contributions au 15 novembre 2008.

### C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

3. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) pourrait prendre note des renseignements présentés et arrêter les mesures qu'il pourrait juger nécessaires en vue de les inclure dans les projets de décision sur les questions administratives et financières qui seront soumis pour adoption à la COP à sa quatorzième session et à la CMP à sa quatrième session.

## II. Rapport sur les recettes et les dépenses

### A. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention

#### 1. Budget

4. La COP et la CMP ont approuvé un budget total de 54 millions de dollars (41,2 millions d'euros) pour l'exercice biennal 2008-2009 (voir le tableau 1).

**Tableau 1. Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009**

	A	B	C	D	
	Budget approuvé (dollars)	Budget approuvé (euros) <sup>a</sup>	Valeur du budget approuvé, au 30 juin 2008 (euros) <sup>b</sup>	Différence B - C (euros)	Variation (%)
Coûts directs des activités des programmes	47 787 676	36 414 210	31 396 503	(5 017 707)	
Dépenses d'appui aux programmes	6 212 398	4 733 847	4 081 545	(652 302)	
Ajustement de la réserve de trésorerie	31 510	24 011	20 702	(3 309)	
<b>Total du budget approuvé</b>	<b>54 031 584</b>	<b>41 172 068</b>	<b>35 498 750</b>	<b>(5 673 318)</b>	<b>(13,8)</b>

<sup>a</sup> Le taux de change retenu (1 dollar = 0,762 euro) est le taux moyen pour la période de janvier à mars 2007.

<sup>b</sup> Le taux de change retenu (1 dollar = 0,657 euro) est le taux moyen pour la période de janvier à juin 2008.

5. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget établi pour la vingt-huitième session du SBI<sup>1</sup>, le taux de change opérationnel dollar/euro de l'ONU est passé au-dessous du taux retenu pour l'établissement du budget-programme, ce qui a eu pour effet de réduire la valeur du budget approuvé en euros. Le tableau 1 indique la valeur du budget de l'exercice biennal 2008-2009 tel qu'il a été établi, au taux de change moyen enregistré de janvier à juin 2008 (1 dollar = 0,657 euro). Au 30 juin 2008, la valeur en euros du budget approuvé était passée de 41,2 millions à 35,5 millions d'euros, ce qui représente un écart de 5,7 millions d'euros, soit 13,8 % de moins.

6. À sa vingt-huitième session, le SBI est convenu de recommander à la COP et à la CMP d'autoriser le Secrétaire exécutif à engager des dépenses pour l'exercice biennal en dollars à concurrence d'un montant équivalant à 41,2 millions d'euros au taux de change moyen enregistré entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 31 décembre 2009, à condition que ces dépenses soient couvertes par des recettes correspondantes. L'accroissement des dépenses sera fonction uniquement d'un prélèvement de 2 millions de dollars sur la réserve et du versement de contributions volontaires supplémentaires au budget de base.

## 2. Recettes

7. Le budget approuvé sera en principe financé par les contributions de toutes les Parties selon le barème indicatif, la contribution annuelle du gouvernement du pays hôte et le solde inutilisé d'exercices antérieurs. On trouvera au tableau 2 une ventilation des recettes attendues.

**Tableau 2. Recettes attendues pour l'exercice biennal 2008-2009**

	2008 (dollars)	2009 (dollars)	2008-2009	
			(dollars)	(euros)
Contributions de toutes les Parties selon le barème indicatif	25 025 980	24 992 644	50 018 623	38 114 192
Solde inutilisé des contributions d'exercices antérieurs (report)	1 000 000	1 000 000	2 000 000	1 524 000
Contribution du gouvernement du pays hôte	1 006 480	1 006 480	2 012 961	1 533 876
<b>Total des recettes attendues</b>	<b>27 032 460</b>	<b>26 999 124</b>	<b>54 031 584</b>	<b>41 172 068</b>

8. Au 30 juin 2008, 67,5 % du montant indicatif total des contributions attendues pour l'année (33,7 % des contributions attendues pour l'exercice biennal), soit 16,9 millions de dollars, avaient été encaissés, y compris un montant de 1,2 million de dollars reçu au cours des années précédentes sous la forme d'avances pour 2008. S'y ajoutaient des contributions pour des années antérieures, reçues a posteriori (tableau 3). Au 30 juin 2008, la contribution volontaire du pays hôte n'avait pas encore été reçue.

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2008/3.

**Tableau 3. Recettes effectives au 30 juin 2008**  
(En dollars des États-Unis)

	2008-2009
Montant indicatif des contributions pour 2008 – Convention	9 071 326
Montant indicatif des contributions pour 2008 – Protocole de Kyoto	6 568 004
Contribution volontaire du gouvernement du pays hôte	0
Contributions volontaires d'autres Parties <sup>a</sup>	0
Contributions pour les années précédentes	600 663
Contributions pour les années suivantes reçues à l'avance	121 247
Intérêts et recettes accessoires	281 773
<b>Total des recettes effectives</b>	<b>16 643 013</b>

<sup>a</sup> À sa vingt-huitième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a instamment demandé aux Parties de verser des contributions volontaires au budget de base pour aider à combler le déficit dû aux fluctuations du taux de change (voir FCCC/SBI/2008/L.6).

9. Les contributions de 3 des 10 principaux contributeurs, ou de 6 des 20 principaux contributeurs<sup>2</sup>, aux activités découlant de la Convention pour 2008 n'avaient pas été reçues au 30 juin 2008. Sur les 192 Parties à la Convention, 105 n'avaient pas versé leur contribution pour 2008. Douze Parties n'ont jamais contribué au budget de base de la Convention depuis son établissement en 1996. Le tableau 4 indique les contributions non acquittées.

**Tableau 4. Arriérés de contributions pour les activités découlant de la Convention, par année, au 30 juin 2008**  
(En dollars des États-Unis)

	Nombre de Parties	Montant non réglé
Contributions exigibles depuis le 1 <sup>er</sup> janvier:		
1996	12	7 252
1997	17	12 119
1998	18	5 520
1999	19	7 412
2000	20	8 248
2001	23	13 466
2002	25	21 864
2003	30	31 244
2004	38	83 618
2005	46	106 326
2006	55	235 042
2007	68	352 978
2008	105	6 011 440
<b>Total</b>		<b>6 896 529</b>

<sup>2</sup> Les contributions des 10 premiers contributeurs représentent 76 % du montant indicatif total des contributions et celles des 20 premiers contributeurs 90 %.

10. Les contributions de 2 des 10 principaux contributeurs, ou de 6 des 20 principaux contributeurs<sup>3</sup>, aux activités découlant du Protocole de Kyoto pour 2008 n'avaient pas été reçues au 30 juin 2008 (voir le tableau 5). Sur les 182 Parties au Protocole de Kyoto, 105 n'avaient pas versé leur contribution pour 2008.

**Tableau 5. Arriérés de contributions pour les activités découlant du Protocole de Kyoto, par année, au 30 juin 2008**  
(En dollars des États-Unis)

	Nombre de Parties	Montant non réglé
Contributions exigibles depuis le 1 <sup>er</sup> janvier:		
2005	36	55 517
2006	48	157 874
2007	64	270 575
2008	105	2 132 915
<b>Total</b>		<b>2 616 881</b>

### 3. Dépenses

11. Au 30 juin 2008, les dépenses se chiffraient à 11,4 millions de dollars (12,9 millions de dollars avec les dépenses d'appui aux programmes), soit 47,7 % du budget approuvé pour 2008. Le tableau 6 a) permet de comparer les crédits ouverts pour 2008 et les dépenses des six premiers mois de l'année, par programme. Quelques programmes dépassaient légèrement le taux d'exécution idéal de 50 %, ce qui s'explique en grande partie par le surcoût – imputable au taux de change – des traitements du personnel et des voyages sous les rubriques suivantes: Bureau du Secrétaire exécutif adjoint (BSEA), programme des affaires de la Conférence (AC) et programme des services d'information (SI). Les dépenses engagées au niveau de l'ensemble du secrétariat sont restées élevées pour cette période de l'année en raison des frais de recrutement, des primes d'affectation et du rapatriement de personnel.

12. En même temps, le programme des affaires juridiques (AJ) a affiché un faible taux d'exécution du budget, ce qui est dû au moindre coût de l'organisation des réunions du Comité de contrôle du respect des dispositions. Les activités menées au titre de ce programme devraient s'intensifier prochainement avec le recrutement de deux consultants au second semestre de l'année. Le taux d'exécution du programme des mécanismes pour un développement durable (MDD) est lié au fait que le poste D-2 vacant n'a été pourvu qu'après la période considérée.

<sup>3</sup> Les contributions des 10 principaux contributeurs représentent 71 % du montant indicatif total des contributions, et celles des 20 premiers contributeurs 89 %.

**Tableau 6 a). Dépenses par programme, au 30 juin 2008**

	Dotation budgétaire approuvée pour 2008		Dépenses au 30 juin 2008		Dépenses en pourcentage de la dotation budgétaire	
	(dollars)	(euros) <sup>a</sup>	(dollars)	(euros) <sup>b</sup>	(dollars)	(euros)
<b>A. Programme</b>						
Direction exécutive et gestion (DEG)	2 121 798	1 616 810	916 690	602 265	43,2	37,3
Rapports, données et analyses (RDA)	4 624 557	3 523 912	2 067 084	1 358 074	44,7	38,5
Appui financier et technique (AFT)	2 848 304	2 170 408	1 225 429	805 107	43,0	37,1
Adaptation, technologie et travaux scientifiques (ATTS)	2 846 267	2 168 855	1 316 907	865 208	46,3	39,9
Mécanismes pour un développement durable (MDD)	1 371 438	1 045 036	558 124	366 687	40,7	35,1
Affaires juridiques (AJ)	1 950 152	1 486 016	661 385	434 530	33,9	29,2
Bureau du Secrétaire exécutif adjoint (BSEA)	761 007	579 887	438 703	288 228	57,6	49,7
Affaires de la Conférence (AC)	1 610 290	1 227 041	867 654	570 049	53,9	46,5
Services d'information (SI)	4 153 567	3 165 018	2 232 635	1 466 841	53,8	46,3
<b>B. Dépenses de fonctionnement à l'échelle du secrétariat<sup>c</sup></b>	<b>1 607 266</b>	<b>1 224 737</b>	<b>1 117 430</b>	<b>734 151</b>	<b>69,5</b>	<b>59,9</b>
<b>Total (A + B)</b>	<b>23 894 646</b>	<b>18 207 720</b>	<b>11 402 041</b>	<b>7 491 140</b>	<b>47,7</b>	<b>41,1</b>

<sup>a</sup> Le taux de change retenu (1 dollar = 0,762 euros) est le taux moyen pour la période de janvier à mars 2007.

<sup>b</sup> Le taux de change retenu (1 dollar = 0,657 euros) est le taux moyen pour la période de janvier à juin 2008.

<sup>c</sup> Les dépenses de fonctionnement à l'échelle du secrétariat sont gérées par le programme des services administratifs (AS).

13. Le tableau 6 b) présente les dépenses divisées en six catégories. Les «dépenses de personnel» comprennent les traitements des fonctionnaires nommés aux postes approuvés, les traitements du personnel engagé pour des périodes de courte durée et du personnel temporaire, ainsi que le coût des heures supplémentaires. Les autres concours extérieurs (particuliers et institutions) sont groupés sous la rubrique «consultants». Les frais de voyage du personnel envoyé en mission sont dissociés de ceux des experts participant à des ateliers et à des consultations informelles. Les «frais généraux de fonctionnement» comprennent les paiements aux fournisseurs de divers biens et services. Les «subventions et contributions» englobent les sommes versées pour la gestion des locaux de Bonn à l'Unité centrale chargée des services communs, qui fournit des services logistiques et administratifs au secrétariat, ainsi que la contribution annuelle au budget du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

**Tableau 6 b). Dépenses au 30 juin 2008**

Objet de dépense	Dotation budgétaire approuvée pour 2008 (dollars)	Dépenses au 30 juin 2008 (dollars)	Dépenses en pourcentage de la dotation budgétaire	Part des dépenses par objet, en pourcentage
Dépenses de personnel	17 630 995	8 771 548	49,8	76,9
Consultants	849 000	289 928	34,1	2,5
Groupes d'experts	1 558 150	201 745	12,9	1,8
Frais de voyage du personnel	745 424	558 588	74,9	4,9
Frais généraux de fonctionnement	2 042 827	1 219 839	59,7	10,7
Subventions et contributions	1 068 250	360 393	33,7	3,2
<b>Total des dépenses directes</b>	<b>23 894 646</b>	<b>11 402 041</b>	<b>47,7</b>	<b>100,0</b>

14. En dépit de l'affaiblissement du dollar des États-Unis, les dépenses de personnel se sont maintenues juste au-dessous du taux d'exécution idéal de 50 %. Pour les six premiers mois de l'exercice biennal, on comptait en moyenne 24 postes vacants (non compris 3 postes gelés<sup>4</sup>) ce qui s'est traduit par des économies supplémentaires. Les indemnités pour frais d'études de 380 400 dollars à verser pour l'année scolaire précédente (2007/08), qui doivent être réglées après la période considérée, n'ont pas été prises en compte dans les dépenses effectives.

15. Les dépenses engagées au titre des «frais de voyage du personnel» ont été relativement élevées pendant cette période, parce que le secrétariat a été davantage sollicité pour participer à d'importantes réunions et que le coût des indemnités journalières de subsistance et des billets d'avion, surtout dans la zone euro, a augmenté du fait de la dépréciation du dollar des États-Unis. L'indemnité journalière de subsistance pour Bonn, par exemple, est passée de 248 dollars en juin 2006 à 311 dollars en juin 2008, soit une hausse de 25 %. Le renchérissement des carburants a entraîné une augmentation des tarifs des compagnies aériennes, qui font en principe l'objet d'une facturation en euros.

16. Concernant les autres catégories, le coût des travaux des groupes d'experts est resté modique au cours des six premiers mois de 2008, l'organisation des réunions du Comité de contrôle du respect des dispositions ayant entraîné des dépenses moins élevées que prévu. Plusieurs examens centralisés et approfondis doivent être réalisés au second semestre. Pour ce qui est de la rubrique «subventions et contributions», le versement de 350 000 dollars au GIEC sera effectué au second semestre si des ressources sont disponibles.

### **B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention**

17. Le montant nécessaire au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention au cours de l'exercice biennal 2008-2009 était initialement estimé à 5,7 millions de dollars<sup>5</sup>. Cependant, compte tenu des sessions supplémentaires prévues pour le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) et le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA), les besoins en ressources de ce fonds ont considérablement augmenté. Les contributions versées jusqu'ici

<sup>4</sup> Décision 13/CP.13.

<sup>5</sup> Décision 13/CP.13.



par les Parties ont certes progressé, mais des ressources non négligeables restent nécessaires pour pouvoir fournir un soutien financier aux Parties qui remplissent les conditions requises en prévision de toutes les sessions qui se tiendront pendant le restant de l'exercice biennal.

18. Le secrétariat continue d'appliquer sa politique actuelle consistant à soutenir financièrement les Parties remplissant les conditions requises. Peuvent bénéficier d'un financement les Parties dont le produit intérieur brut par habitant ne dépassait pas 7 500 dollars en 2006 d'après les statistiques publiées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ce plafond est porté à 14 000 dollars pour les petits États insulaires en développement<sup>6</sup>.

#### 1. Recettes

19. Au 30 juin 2008, les contributions reçues pour les six premiers mois de l'exercice biennal en cours s'élevaient à 4,5 millions de dollars. Ces contributions, y compris le solde reporté de l'exercice précédent et les intérêts, ont porté le total des recettes à 7,7 millions de dollars.

#### 2. Dépenses

20. Les dépenses engagées pour ces six premiers mois se sont chiffrées à 1,8 million de dollars. En mars-avril 2008, 104 participants ont bénéficié d'une aide financière pour participer à la première partie de la cinquième session de l'AWG-KP et à la première session de l'AWG-LCA, qui se sont tenues à Bangkok. En juin, une aide financière a été fournie à 180 participants pour qu'ils puissent prendre part à la vingt-huitième session des organes subsidiaires tenue à Bonn, y compris la reprise de la cinquième session de l'AWG-KP et la deuxième session de l'AWG-LCA, le coût de cette assistance avoisinant 1,2 million de dollars. Le montant requis (10 % des dépenses engagées en 2007) sera bloqué sous la forme d'une réserve de trésorerie et utilisé, avec de nouvelles contributions éventuelles versées au Fonds d'affectation spéciale, pour financer la participation des Parties remplissant les conditions requises à la sixième session de l'AWG-KP et à la troisième session de l'AWG-LCA à Accra (Ghana) ainsi qu'à la quatorzième session de la COP et à la quatrième session de la CMP à Poznan (Pologne). Des ressources seront également nécessaires pour les sessions de la COP, des organes subsidiaires, de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA qui doivent se tenir en 2009.

21. Le tableau 7 indique les recettes et dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention pour la période considérée.

**Tableau 7. Situation du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention au 30 juin 2008**  
(en dollars des États-Unis)

<b>Recettes</b>	
Report de l'exercice 2006-2007	3 013 669
Économies sur les engagements d'exercices antérieurs	9 458
Contributions reçues en 2008-2009	4 521 750
Intérêts	76 066
Recettes accessoires	45 096
<b>Total des recettes</b>	<b>7 666 039</b>

<sup>6</sup> À sa vingt-sixième session, le SBI a demandé au secrétariat de mettre fin à la pratique consistant à ne pas soutenir les Parties qui n'ont pas acquitté leur contribution au budget de base pendant deux ans ou plus (FCCC/SBI/2007/15, par. 155).

<b>Dépenses</b>	
Frais de voyage de 104 participants à la cinquième session de l'AWG-KP et à la première session de l'AWG-LCA	465 402
Frais de voyage de 180 participants à la vingt-huitième session des organes subsidiaires, à la cinquième session de l'AWG-KP et à la deuxième session de l'AWG-LCA	1 149 374
Remboursement de sommes versées à la treizième session de la COP	(3 184)
<b>Total des dépenses directes</b>	<b>1 611 592</b>
Dépenses d'appui aux programmes	209 507
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 821 099</b>
<b>Solde</b>	<b>5 844 940</b>

*Abréviations:* AWG-KP = Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto; AWG-LCA = Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention; COP = Conférence des Parties.

### **C. Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires**

22. Plusieurs activités de base continuent d'être financées par les contributions volontaires versées par les Parties à ce Fonds d'affectation spéciale, ce qui permet au secrétariat d'exécuter plus efficacement le programme de travail de l'exercice biennal en cours. En examinant le budget-programme pour 2008-2009, les Parties ont pris note de l'estimation initiale des ressources nécessaires au titre de ce Fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal, soit 19,9 millions de dollars<sup>7</sup>. Or cette estimation a dû être sensiblement relevée du fait des mandats supplémentaires confiés au secrétariat, en particulier l'ajout de sessions supplémentaires de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA.

23. Des contributions et des droits et redevances perçus au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP), de l'application conjointe et du registre international des transactions (RIT) sont également pris en compte dans ce Fonds d'affectation spéciale. Cependant, des dispositions ont été prises afin de créer des fonds distincts pour le MDP et le RIT de façon à pouvoir présenter aux Parties des informations plus claires sur les recettes et les dépenses, dispositions dont il sera fait état dans le prochain document sur l'exécution du budget.

24. Le tableau 8 indique les recettes perçues et les dépenses engagées au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au cours de la période de six mois considérée, y compris les recettes provenant de droits et redevances en faveur des projets entrepris au titre du MDP et de l'application conjointe et les droits et redevances destinés au RIT.

#### **1. Recettes**

25. Comme le montre le tableau 8, les recettes perçues au titre du Fonds d'affectation spéciale s'établissent actuellement à 83,2 millions de dollars. Ce montant tient compte du solde reporté de l'exercice 2006-2007, du montant total perçu en 2008, des intérêts et recettes accessoires, et des économies sur les engagements des exercices précédents. Il est à noter que le solde comprend une réserve de 30 millions de dollars de droits et redevances au titre du MDP et des 483 675 dollars de droits et redevances au titre de l'application conjointe.

<sup>7</sup> Décision 13/CP.13.

## 2. Dépenses et engagements

26. Le secrétariat a engagé un montant total de 18,3 millions de dollars pour 27 projets mis en œuvre durant l'exercice en cours, y compris des activités au titre du MDP, de l'application conjointe et du RIT. Après avoir mis en réserve 30,5 millions de dollars pour le MDP et l'application conjointe, il est prévu d'utiliser le solde pour continuer de financer les activités qui se poursuivront jusqu'à la fin de cet exercice.

27. La liste complète des projets et activités financés par le Fonds d'affectation spéciale, y compris un état détaillé des coûts estimatifs, des montants reçus et du solde nécessaire dans chaque cas, figure dans le document sur l'état des contributions au 15 novembre 2008<sup>8</sup> qui doit être présenté à la vingt-neuvième session du SBI. Ce document fournit aux Parties des indications à jour sur les ressources requises pour chaque projet.

**Tableau 8. Situation du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au 30 juin 2008**  
(en dollars des États-Unis)

<b>Recettes</b>	
Report de l'exercice 2006-2007	52 490 090
Économies sur les engagements des exercices précédents	270 487
Contributions volontaires (non compris le MDP, l'application conjointe et le RIT dont il est question ci-dessous)	9 093 628
Recettes au titre du MDP (droits et redevances, et contributions volontaires)	15 331 703
Recettes au titre de l'application conjointe (droits et redevances, et contributions volontaires)	1 767 926
Recettes au titre du RIT (droits et redevances)	2 536 715
Intérêts	1 122 929
Recettes accessoires	557 788
<b>Total des recettes</b>	<b>83 171 266</b>
<b>Dépenses</b>	
Dépenses effectives	16 275 947
Dépenses d'appui aux programmes	2 042 035
À déduire: total des dépenses	18 317 982
<b>Droits et redevances mis en réserve</b>	
Droits et redevances au titre du MDP	30 000 000
Droits et redevances au titre de l'application conjointe	483 675
À déduire: total des droits et redevances mis en réserve	30 483 675
<b>Solde</b>	<b>34 369 609</b>

*Abréviations:* MDP = mécanisme pour un développement propre; RIT = registre international des transactions.

<sup>8</sup> FCCC/SBI/2008/INF.9.

### **D. Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn)**

28. En offrant d'accueillir le secrétariat de la Convention à Bonn, le Gouvernement allemand s'est engagé à verser une contribution annuelle spéciale (Fonds de Bonn) de 1,8 million d'euros. Au 30 juin, sa contribution pour 2008 avait été intégralement versée. Le tableau 9 indique les recettes et les dépenses du Fonds de Bonn pour l'exercice 2008-2009 au 30 juin 2008. Les ressources de ce Fonds ont été utilisées pour couvrir les frais d'organisation et le coût des échanges d'informations liés à la vingt-huitième session du SBI et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), à la reprise de la cinquième session de l'AWG-KP et à la seconde session de l'AWG-LCA (y compris cinq ateliers de session et six autres réunions d'avant-session), qui se sont toutes tenues à Bonn durant la première série de sessions de 2008.

**Tableau 9. Situation du Fonds de Bonn au 30 juin 2008**  
(en dollars des États-Unis)

<b>Recettes</b>	
Contributions <sup>a</sup>	2 734 393
Intérêts et recettes accessoires	35 880
<b>Total des recettes</b>	<b>2 770 273</b>
<b>Dépenses</b>	
<b>Appui aux conférences</b>	
Installations	1 238 166
Personnel	262 423
<b>Total partiel</b>	<b>1 500 589</b>
<b>Appui informatique aux conférences</b>	
Ordinateurs et réseaux	351 742
Personnel	44 029
<b>Total partiel</b>	<b>395 771</b>
<b>Parts des coûts liés aux services communs</b>	<b>28 413</b>
<b>Dépenses d'appui aux programmes</b>	<b>257 115</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 181 888</b>
Ajustements sur exercices antérieurs	0
À déduire: Réserve de trésorerie	300 000
<b>Solde</b>	<b>288 385</b>

<sup>a</sup> Équivalant à 1 789 522 euros par an.

### **E. Dépenses d'appui aux programmes**

29. En application des procédures financières de l'ONU, des frais généraux (13 %) sont prélevés sur tous les fonds d'affectation spéciale de la Convention pour financer les services administratifs. La plupart de ces services sont assurés par le secrétariat (programme «Services administratifs»). Les services centraux – vérification des comptes, états de paie, placement des fonds et services de trésorerie – sont fournis par l'ONU et doivent être remboursés à l'Organisation.

30. Au 30 juin 2008, les recettes pour les six premiers mois de l'exercice biennal se chiffraient à 4,2 millions de dollars, y compris les intérêts et les recettes accessoires. Au cours de la même période, 2,9 millions de dollars ont été utilisés pour financer les dépenses de personnel et d'autres frais. Les sommes dues au titre des services rendus par l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), estimées à 360 000 dollars pour 2008, seront facturées et payées au cours du second semestre de l'année.

Le tableau 10 indique la situation des dépenses d'appui aux programmes pour les six premiers mois de l'exercice biennal 2008-2009.

**Tableau 10. Situation des dépenses d'appui aux programmes au 30 juin 2008**  
(en dollars des États-Unis)

<b>Recettes</b>	
Report de l'exercice 2006-2007	5 559 130
Montant prélevé sur les fonds d'affectation spéciale au titre des dépenses d'appui aux programmes	4 032 681
Intérêts et recettes accessoires	128 752
<b>Total des recettes</b>	<b>9 720 563</b>
<b>Dépenses</b>	
Dépenses de personnel du secrétariat	2 671 524
Autres dépenses du secrétariat	92 482
Part des coûts liés aux services communs	143 309
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 907 315</b>
À déduire: Réserve de trésorerie	1 235 825
<b>Solde</b>	<b>5 577 423</b>

### III. Exécution des programmes

31. L'exécution des programmes repose sur le programme de travail de l'exercice biennal 2008-2009, qui précise les mandats, les objectifs, les résultats escomptés et les principales activités prévues pour chaque programme, ainsi que sur les mandats conférés au secrétariat après la présentation du programme de travail. Il convient de lire cette section en parallèle avec le document FCCC/SBI/2007/8/Add.1 qui présente les grandes lignes du programme de travail.

32. Le présent chapitre donne un aperçu général des responsabilités correspondant à chaque programme, indique si les résultats escomptés pour l'exercice biennal sont en passe d'être obtenus et récapitule les activités qui ont contribué à l'accomplissement des objectifs assignés au secrétariat dans le cadre du programme considéré.

33. Le programme de travail pour 2008-2009 contient pour la première fois des indicateurs de résultats ayant pour objet de fournir aux Parties des informations sur les réalisations d'ensemble du secrétariat. Celles-ci sont mesurées par les indicateurs suivants<sup>9</sup>: degré de satisfaction des Parties à l'égard des travaux du secrétariat; pourcentage de mandats accomplis et achevés dans les délais; fréquence des références au processus de la Convention dans les médias; et taux d'utilisation des ressources de base et des fonds supplémentaires.

34. Le secrétariat rend compte du taux d'utilisation des fonds depuis de nombreuses années. Le chapitre II ci-dessus contient des informations sur ce sujet<sup>10</sup>. Les trois autres indicateurs applicables au secrétariat, relativement plus complexes, nécessitent des méthodes et des systèmes fiables de collecte des données et de notification. Des travaux ont été entrepris dans ce sens. Les résultats en seront

<sup>9</sup> FCCC/SBI/2007/8 et Add.1

<sup>10</sup> Le taux d'utilisation des fonds destinés aux activités de base est indiqué au paragraphe 11. Le chapitre II contient également des renseignements sur la situation des fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention, pour les activités complémentaires au titre de la Convention et pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand.

communiqués dans le prochain rapport sur l'exécution du budget à présenter à la COP pour examen à sa quinzième session en 2009.

35. Les représentants des Parties et les présidents des organes créés en application de la Convention et des groupes de négociation se sont déclarés à maintes reprises très satisfaits de l'appui reçu du secrétariat, qu'il s'agisse de services fonctionnels, de questions de procédure, d'avis juridiques ou des aspects logistiques. Des observations ont été exprimées oralement (en séance plénière ou aux réunions des groupes de négociation, par exemple) ou par écrit (notamment par des courriels adressés au secrétariat). Le secrétariat met actuellement au point un système visant à apprécier systématiquement le degré de satisfaction des Parties et à leur communiquer régulièrement des statistiques.

36. Le Secrétaire exécutif et son équipe de hauts responsables ont continué de veiller à ce que le secrétariat puisse s'atteler à toutes les tâches que lui confient les organes de la Convention et du Protocole de Kyoto. Disposant de capacités et de ressources suffisantes, le secrétariat s'est attaché à exécuter les mandats reçus pour la période considérée. Il est en train de se doter des moyens nécessaires pour rendre compte de l'état d'avancement des tâches qui lui ont été assignées. À cet effet, il met actuellement au point un outil qui permettra de fournir aux Parties des renseignements détaillés sur les activités exécutées dans les délais prévus.

37. Les médias font beaucoup plus souvent état du processus de la Convention depuis deux ans en raison de la publication du quatrième Rapport d'évaluation du GIEC, de la priorité accordée à la question des changements climatiques par le Secrétaire général et le système des Nations Unies, de la mise en place du «marché du carbone» et du MDP, et de l'intérêt accru porté sur le plan politique à la Convention en tant qu'instrument permettant de traiter à l'échelle mondiale les problèmes posés par l'évolution du climat. Le secrétariat a mobilisé des ressources supplémentaires dans le domaine de l'information pour fournir des renseignements factuels et à jour aux médias – de plus en plus nombreux à les demander – au sujet du processus découlant de la Convention, des décisions et initiatives connexes et du rôle joué par l'ONU face aux changements climatiques. Les médias ont consacré de nombreux reportages au processus de la Convention pendant et juste après les sessions de la COP et de la CMP à Bali (Indonésie). Ils se sont ensuite intéressés aux sessions de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA au premier semestre de 2008. Pour disposer d'une évaluation qualitative de la fréquence des reportages, notamment dans les pays en développement, le secrétariat entend suivre les informations parues dans les médias à l'échelle mondiale avant, pendant et après les sessions de la COP et de la CMP qui se tiendront au cours de l'exercice biennal 2008-2009 (en prenant la treizième session de la COP à Bali comme référence), à savoir la quatorzième session de la COP à Poznan et la quinzième à Copenhague. Les données pertinentes seront recueillies et évaluées en coopération avec le Groupe de la recherche en matière d'évaluation et de communication du Département de l'information de l'ONU.

#### **A. Direction exécutive et gestion**

38. Le programme «Direction exécutive et gestion» (DEG) est le garant de la cohérence globale du secrétariat et veille à ce qu'il réponde aux besoins des organes créés en vertu de la Convention et du Protocole de Kyoto. Il lui indique la conduite et l'orientation stratégique à suivre et favorise la réalisation des objectifs qui lui sont fixés.

39. Par sa décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali), la COP a créé un nouvel organe subsidiaire, le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Cet organe mène des travaux essentiellement dans les cinq domaines suivants: 1) vision commune de l'action concertée à long terme; 2) action renforcée aux niveaux national/international pour l'atténuation des changements climatiques; 3) action renforcée pour l'adaptation; 4) action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation; et 5) action

renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique.

40. Le Secrétaire exécutif a constitué au sein du programme DEG une équipe d'appui à la Feuille de route de Bali, chargée d'apporter son concours à l'AWG-KP et à l'AWG-LCA. D'autres programmes du secrétariat fournissent également des services fonctionnels à ces deux groupes de travail et ont collaboré avec l'équipe susmentionnée pour veiller au caractère complémentaire des travaux entrepris par le secrétariat et des nouvelles questions traitées dans le cadre des deux groupes de travail. Le Secrétaire exécutif a mobilisé des ressources et organisé la quatrième réunion de l'AWG-KP et la première réunion de l'AWG-LCA en mars-avril 2008 à Bangkok. À sa première réunion, l'AWG-LCA est convenu du programme de travail pour 2008, lançant ainsi des débats de fond sur les cinq thèmes mentionnés ci-dessus au paragraphe 39. Sous la conduite du Secrétaire exécutif, le programme DEG, en collaboration avec d'autres programmes du secrétariat, a engagé des discussions initiales et établi un calendrier d'exécution pour l'accomplissement du mandat du secrétariat figurant dans les conclusions adoptées par l'AWG-LCA à sa deuxième session, qui consistait à présenter trois documents techniques et une note d'information à la quatorzième session de la COP et à publier des documents de session dans des délais très serrés.

41. Le Secrétaire exécutif a élargi les efforts de communication pour renforcer la coopération avec le Secrétariat de l'ONU, les institutions spécialisées et les organisations internationales à l'appui du processus de la Convention et des initiatives visant à mettre en œuvre les décisions correspondantes. À la réunion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) tenue à Berne (Suisse) le 28 avril 2008, le secrétariat de la Convention a présenté un rapport consacré aux résultats de la conférence de Bangkok sur les changements climatiques et a recommandé que l'ensemble du système des Nations Unies apporte son appui à l'action à mener dans ce domaine. À la suite de la réunion du CCS, le Secrétaire général a chargé certains organismes de mobiliser les entités du système des Nations Unies dans leurs domaines de spécialisation respectifs pour coordonner l'action relative aux changements climatiques à l'appui du processus de la Convention.

42. Des mesures ont été prises pour renforcer et améliorer la coordination entre les principaux responsables des programmes en vue d'en favoriser l'exécution par une gestion efficace des ressources humaines et financières du secrétariat. Le Secrétaire exécutif a demandé, à titre prioritaire, à tous les responsables de programmes de faire des efforts concertés pour améliorer la parité hommes-femmes et l'équilibre géographique au sein du secrétariat. Le secrétariat continue de s'attacher, dans les procédures de recrutement, à attirer le personnel le mieux qualifié en tenant compte de la diversité géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes.

43. La coordination a permis d'assurer un suivi adéquat de l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009. L'équipe chargée de la gestion a examiné chaque trimestre l'exécution du budget par le secrétariat, ce qui s'est traduit par une prompte mise en œuvre du budget-programme. Constatant les effets de l'affaiblissement du dollar des États-Unis sur le budget du secrétariat, le Secrétaire exécutif a présenté au SBI à sa vingt-huitième session un rapport<sup>11</sup> proposant des mesures propres à remédier aux conséquences défavorables des fluctuations des taux de change sur l'exécution du programme de travail prescrit pour l'exercice biennal<sup>12</sup>. Une coordination efficace a aussi permis de gérer et d'employer rationnellement les fonds supplémentaires. Les activités de collecte de fonds se sont traduites par un accroissement des contributions versées pour les activités complémentaires<sup>13</sup> et au profit

---

<sup>11</sup> FCCC/SBI/2008/3.

<sup>12</sup> Les mesures convenues par le SBI sont mentionnées ci-dessus au paragraphe 6.

<sup>13</sup> Voir le chapitre II C pour plus de précisions.

des Parties remplissant les conditions requises pour bénéficier d'un soutien financier<sup>14</sup>. Cependant, les besoins de financement supplémentaire ont augmenté plus rapidement que les contributions et certaines activités importantes, dont celles qui concernent la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, continuent de pâtir d'un sous-financement. Le Secrétaire exécutif a entrepris, en coopération étroite avec de hauts responsables du secrétariat, l'élaboration d'une proposition de budget pour 2010-2011 qui sera présentée à la trentième session du SBI.

## **B. Bureau du Secrétaire exécutif adjoint**

44. Le Bureau du Secrétaire exécutif adjoint (BSEA) apporte son concours au Président et au Bureau de la COP et de la CMP, et dirige et coordonne les services d'appui au processus intergouvernemental à l'échelle du secrétariat. Le Secrétaire exécutif adjoint seconde le Secrétaire exécutif en assurant la cohérence des travaux du secrétariat et supervise les programmes de services (services administratifs, affaires de la Conférence et services d'information).

45. Le Président et le Bureau de la treizième session de la COP et de la troisième session de la CMP ainsi que le Président désigné de la quatorzième session de la COP et de la quatrième session de la CMP ont été pleinement soutenus sur les plans organique et logistique par le BSEA et l'équipe d'appui à la COP, qu'il s'agisse du suivi des résultats de la treizième session de la COP et de la troisième session de la CMP à Bali ou des préparatifs de la quatorzième session de la COP et de la quatrième session de la CMP à Poznan. La mise en œuvre du Plan d'action de Bali a débuté de façon concluante aux première et deuxième sessions de l'AWG-LCA en mars-avril et en juin 2008, respectivement, tandis que les travaux de l'AWG-KP se poursuivaient parallèlement aux sessions de l'AWG-LCA et de façon tout aussi intensive. Le Secrétaire exécutif adjoint a coordonné l'appui accordé par le secrétariat à l'AWG-KP et a donné des conseils à son président. Il a veillé à ce que les rapports sur les sessions de la COP, de la CMP et de l'AWG-KP<sup>15</sup> paraissent en temps voulu.

46. Dans le contexte dynamique d'une expansion des activités organisées pendant et entre les sessions, le Secrétaire exécutif adjoint a apporté une assistance au Secrétaire exécutif dans la gestion et le développement institutionnel du secrétariat. Il a encadré les groupes de hauts responsables dans leurs délibérations, recommandations et décisions concernant les moyens d'absorber des tâches qui ne cessent de croître et d'évoluer, notamment en favorisant les échanges d'informations et la concertation entre la direction et le personnel, ainsi que l'application de réformes tenant compte des préoccupations du personnel. Il a renforcé la cohérence entre les programmes, clarifié la répartition des tâches et des responsabilités et amélioré le fonctionnement des mécanismes internes.

47. Le Secrétaire exécutif adjoint s'est occupé du suivi de l'exécution des programmes et du budget au cours du nouvel exercice biennal, en accordant une attention particulière aux moyens de remédier au déséquilibre du budget de base dû à la dépréciation du dollar des États-Unis. Des travaux ont également été engagés pour élaborer le budget-programme biennal 2010-2011, qui fera plus largement appel à des éléments de budgétisation axée sur les résultats.

48. Le BSEA a pris la tête des efforts déployés en vue de renforcer les moyens dont le secrétariat dispose pour accomplir ses tâches d'information, d'administration et d'appui lors des conférences afin que la qualité des services fournis aux Parties et au secrétariat puisse être maintenue et améliorée, compte

---

<sup>14</sup> Voir le chapitre II B pour plus de précisions.

<sup>15</sup> Le rapport de la treizième session de la COP est publié sous la cote FCCC/CP/2007/6 et Add.1 et 2. Le rapport de la troisième session de la CMP est publié sous la cote FCCC/KP/CMP/2007/9 et Add.1 et 2. Le rapport de l'AWG-KP sur la première partie de sa cinquième session est publié sous la cote FCCC/KP/AWG/2008/2 et celui sur la reprise de sa cinquième session sous la cote FCCC/KP/AWG/2008/3.



tenu notamment de l'extension du calendrier des sessions pour l'exercice biennal en cours. L'amélioration des informations fournies pendant les sessions et une bonne organisation des groupes informels ont permis à un grand nombre de Parties et d'observateurs de participer efficacement aux réunions de session tenues à Bangkok et à Bonn. Le BSEA a veillé à la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires et au choix de lieux de réunion se prêtant à l'organisation de quatre séries de sessions par an. Une redistribution des bureaux a aussi été entreprise au siège du secrétariat pour pouvoir accueillir des effectifs plus nombreux, vu que le transfert prévu vers le Campus des Nations Unies à Bonn est encore au stade des préparations.

### **C. Rapports, données et analyses**

49. Le programme «Rapports, données et analyses» (RDA) appuie le processus intergouvernemental pour ce qui est des communications nationales et des inventaires de gaz à effet de serre (GES) des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I), notamment leurs examens ainsi que les quantités attribuées, les systèmes de registres, les instruments de politique générale et l'échange de droits d'émission. Ayant aussi pour fonction de coordonner l'appui au SBI, il a contribué à un fonctionnement efficace et rationnel de cet organe durant la période considérée.

50. Le programme a continué de coordonner les examens approfondis des quatrièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I en procédant à une analyse centralisée de 10 communications<sup>16</sup>. Il a assuré la continuité du processus d'examen des inventaires au titre de la Convention, qui a pour objectif d'améliorer la précision, la fiabilité et l'exhaustivité des inventaires des émissions de GES présentés par les Parties visées à l'annexe I. Des examens des inventaires présentés en 2007 et 2008 sont en préparation et devraient être réalisés en septembre et octobre 2008.

51. Le programme a aidé les équipes d'examen à faire en sorte que les inventaires soumis soient examinés en détail et de manière cohérente, en formant des experts et en organisant une réunion des examinateurs principaux. Il a continué d'apporter un appui aux cours de formation proposés aux examinateurs au titre de la Convention et à un programme distinct de cours en ligne sur les systèmes nationaux, les ajustements et les modalités de comptabilisation de la quantité attribuée en application du Protocole de Kyoto. Plus d'une vingtaine d'experts récemment formés ont pris part à ces cours et à ce programme et ont passé les tests de connaissances correspondants. Une telle formation est censée préparer les experts chargés de l'examen à réaliser des examens tant au titre de la Convention que de son Protocole de Kyoto. Le programme RDA met actuellement à jour les cours et le programme pour tenir compte des décisions les plus récentes de la COP et de la CMP, des conclusions du SBI et du SBSTA, et des connaissances acquises dans le cadre du processus d'examen, en particulier à la suite de l'examen initial effectué au titre du Protocole de Kyoto.

52. Des progrès appréciables ont été accomplis dans la coordination des examens initiaux prévus par le Protocole de Kyoto. Au total, 37 examens dans le pays ont été effectués et un autre est prévu pour la fin de 2008. Plus de 180 experts désignés par leur gouvernement y ont participé. Tous les rapports publiés ont été communiqués au Comité de contrôle du respect des dispositions. Ces rapports contenaient des données pertinentes sur les émissions et les quantités attribuées qui ont été examinées en détail et dûment enregistrées dans la base de données pour la compilation et la comptabilisation, de même que des renseignements sur les Parties visées à l'annexe I qui satisfont aux critères d'admissibilité. Au total, 34 Parties remplissent actuellement les conditions requises pour participer aux mécanismes de Kyoto<sup>17</sup> et 3 autres devraient pouvoir le faire d'ici à la fin de 2008.

---

<sup>16</sup> Seize communications nationales avaient été examinées avant le début de la période considérée.

<sup>17</sup> Au 5 septembre 2008.

53. Le programme a continué de développer et d'améliorer les systèmes employés par les Parties visées à l'annexe I pour la notification des données des inventaires de GES, ainsi que les systèmes mis en place par le secrétariat pour réunir, traiter et diffuser ce genre de données. Il s'agissait entre autres d'améliorer encore le logiciel du cadre commun de présentation (CRF), d'apporter un appui continu aux Parties utilisant ce logiciel et de faciliter la publication en temps utile des instruments d'examen des inventaires et des documents contenant des informations sur les tendances des émissions de GES. Le programme a commencé à élaborer des modules de ce logiciel pour faciliter la présentation d'informations au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto; cependant ces activités ont été entravées par l'insuffisance de moyens de financement. L'autre fait nouveau concerne la mise au point d'outils et de processus permettant d'assurer la publication annuelle des rapports de compilation et de comptabilisation au titre du Protocole de Kyoto; la première de ces publications est en cours d'élaboration en vue de la quatrième session de la CMP. Le programme a en outre amélioré l'interface de données sur les GES, qui contient des données actualisées sur les émissions de GES provenant aussi bien des Parties visées à l'annexe I que des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I), en y ajoutant les données d'activité et les coefficients d'émission implicites et en y incorporant les données de l'année de référence pour les Parties visées à l'annexe I qui sont également parties au Protocole de Kyoto.

54. Le programme a continué de répondre aux nombreuses demandes de données relatives aux GES, qui lui étaient adressées par les Parties, des organisations nationales et internationales, les médias et des particuliers. Au premier semestre de 2008, une centaine de demandes de ce type ont été reçues et ont fait l'objet d'une réponse, en principe dans un délai de trois jours. Par rapport à la même période de 2007, le nombre de demandes de données a doublé. Une telle augmentation l'atteste, le secrétariat de la Convention est désormais considéré comme une source fiable de données à l'échelle mondiale.

55. De nouveaux progrès ont été accomplis dans la mise en place du Registre international des transactions (RIT). En février, le programme a publié une nouvelle version du RIT, qui est désormais relié au système de l'application conjointe. Au premier semestre de 2008, la Fédération de Russie et la Hongrie sont devenues pleinement opérationnelles en la matière. Le RIT doté de toutes ses fonctionnalités a été présenté à une séance interactive lors de la vingt-huitième session du SBI. Les autres activités de mise au point réalisées dans ce domaine visaient à préparer la connexion concertée des registres des États membres de l'Union européenne au RIT, qui devrait intervenir au second semestre de l'année.

56. Le programme a contribué à étayer les négociations sur les questions se rapportant aux communications nationales, aux inventaires de GES, aux instruments de politique générale (y compris l'échange de droits d'émission), aux engagements des différents pays et aux engagements ultérieurs.

#### **D. Appui financier et technique**

57. Le programme d'appui financier et technique (AFT) aide les Parties, en particulier les Parties non visées à l'annexe I, à mettre en œuvre la Convention et le Protocole de Kyoto en leur accordant un soutien dans les domaines ci-après: financement au titre de la Convention et du Protocole; communications nationales; programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA); renforcement des capacités; et éducation, formation et sensibilisation du public.

58. Le programme a appuyé les négociations sur le quatrième examen du mécanisme financier et a fait le point, avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), sur l'avancement des activités relatives aux changements climatiques qui sont financées par la Caisse du FEM, ainsi que sur la mise en place du Fonds spécial pour les changements climatiques et du Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA). À la demande du Conseil du Fonds pour l'adaptation, et en coordination avec d'autres programmes du secrétariat, le programme AFT a apporté une assistance technique et juridique au Conseil ainsi qu'à son secrétariat et à son administrateur invité.

59. Le programme AFT a fourni un appui à l'AWG-LCA, en particulier pour l'atelier consacré à l'investissement et aux flux financiers pour lutter contre les changements climatiques. Il élabore actuellement une version mise à jour du document technique sur ce sujet<sup>18</sup> à l'intention de l'AWG-LCA à sa quatrième session.

60. Le programme a continué d'assurer une liaison avec le FEM et ses organismes d'exécution au sujet des deuxièmes et troisièmes communications nationales des Parties non visées à l'annexe I en vue d'apporter un financement en temps voulu. Il a aussi continué à diffuser des informations sur l'appui financier et technique offert aux Parties non visées à l'annexe I.

61. En réponse à une demande d'assistance concernant les inventaires nationaux de GES, émanant de huit Parties non visées à l'annexe I d'Asie du Sud-Est, le programme a organisé, en collaboration avec l'Agence nationale de l'environnement de Singapour, un atelier régional de renforcement des capacités concernant les systèmes de gestion durable des inventaires nationaux de GES. À la demande de ces Parties, le programme a également dispensé à leurs experts des inventaires une formation ciblée sur l'application de supports pédagogiques relatifs à la vulnérabilité et à l'adaptation aux changements climatiques, conçus par le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Deux bulletins d'information ont été produits et diffusés auprès des centres de liaison nationaux de la Convention, des coordonnateurs des communications nationales et d'experts de pays en développement<sup>19</sup>.

62. Le programme AFT est venu en aide au Groupe d'experts des pays les moins avancés pour la tenue de sa treizième réunion<sup>20</sup> et la mise en œuvre du programme de travail en faveur des pays les moins avancés (PMA). Durant la période considérée, huit PMA ont soumis des PANA complets. Le Groupe d'experts a donné des indications et des avis techniques sur des questions telles que les stratégies de mise en œuvre. À ce jour, 15 projets de mise en œuvre ont été traités et approuvés par le FEM en vue d'un financement par le Fonds pour les PMA. Le programme a contribué à étoffer le site Web de la Convention et ses bases de données en ce qui concerne la gestion et la diffusion d'informations sur les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et les travaux du Groupe d'experts.

63. Le programme a assuré la liaison avec la Banque africaine de développement et le Fonds international de développement agricole sur des questions ayant trait à l'adaptation aux changements climatiques et à l'exécution des PANA, en particulier, en vue de mieux sensibiliser le personnel de ces deux institutions et de renforcer ses compétences. Il a aussi collaboré avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour étudier des possibilités de mettre au point des projets dans le cadre des PANA.

64. Le programme a aidé les Parties à parvenir à un accord sur le cahier des charges relatif au deuxième examen approfondi du cadre pour le renforcement des capacités, qui a été lancé à la vingt-huitième session du SBI. Il a en outre mis en chantier plusieurs documents ayant trait au renforcement des capacités, parmi lesquels: un rapport technique sur l'expérience fournie par l'utilisation d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation du renforcement des capacités; un deuxième rapport annuel de synthèse sur les activités de renforcement des capacités, qui pourrait également être mis à profit dans le deuxième examen approfondi; et une publication sur les meilleures pratiques et les leçons à retenir de

---

<sup>18</sup> [http://unfccc.int/files/cooperation\\_and\\_support/financial\\_mechanism/application/pdf/background\\_paper.pdf](http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/financial_mechanism/application/pdf/background_paper.pdf).

<sup>19</sup> Le premier bulletin (NAI Newsletter) est consultable sur le site Web de la Convention à l'adresse <http://unfccc.int/354.php> et le second (NAI Update) à l'adresse <http://unfccc.int/347.php>.

<sup>20</sup> [http://unfccc.int/documentation/documents/advanced\\_search/items/3594.php?rec=j&prirref=6000046544](http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/3594.php?rec=j&prirref=6000046544).

l'exécution d'activités de renforcement des capacités, concernant notamment les moyens de faire face aux changements climatiques. Le programme a aussi contribué aux préparatifs d'une réunion sur les indicateurs de résultats qui devrait avoir lieu avant la quatorzième session de la COP.

65. Le programme a étudié diverses solutions pour élargir les possibilités d'utilisation du prototype de centre d'échange d'informations sur les réseaux d'information (CC:iNet)<sup>21</sup> et a fourni aux Parties des renseignements sur les meilleures pratiques relatives aux activités de sensibilisation à mettre en œuvre pour faire face aux changements climatiques. Il a en outre renforcé sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies pour faciliter des initiatives visant notamment à élaborer des directives pour les activités de sensibilisation et à produire des pochettes de documentation à l'intention des enfants et des jeunes, ainsi qu'à mieux associer ceux-ci au processus intergouvernemental et aux activités connexes entreprises par l'ONU. Le programme a relancé le programme de bourses de perfectionnement du secrétariat en vue de contribuer au renforcement des capacités permettant de faire face aux changements climatiques dans les Parties non visées à l'annexe I, notamment les petits États insulaires en développement et les PMA.

### **E. Adaptation, technologie et travaux scientifiques**

66. Le programme sur l'adaptation, la technologie et les travaux scientifiques (ATTS) aide les Parties à élaborer des stratégies et des mesures d'adaptation répondant à leurs besoins et à leurs préoccupations spécifiques concernant l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et les incidences de la mise en œuvre de mesures de riposte. Il soutient en outre le processus de la Convention en favorisant la mise au point et le transfert de technologies et en améliorant les fondements méthodologiques et scientifiques de la politique et de l'action internationales des Parties dans le domaine du climat, y compris les mesures visant à réduire les émissions provenant du déboisement dans les pays en développement (initiative REDD). Il est responsable de la coordination de l'appui apporté au SBSTA.

67. Durant la période considérée, le programme a contribué au fonctionnement efficace et rationnel du SBSTA et a apporté un appui aux travaux de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA sur l'adaptation, la technologie et le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie, notamment en organisant trois ateliers de session et une table ronde et en élaborant plusieurs documents.

68. Les travaux consacrés au programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte<sup>22</sup> ont facilité une convergence de vues entre les Parties à la vingt-huitième session des organes subsidiaires sur un ensemble d'activités précises ayant pour objet de faire progresser l'exécution de ce programme. La mise en œuvre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements a nettement avancé. Le programme a encouragé l'adoption de mesures dans les neuf domaines d'activité envisagés, notamment par l'élaboration de plusieurs documents et l'organisation de deux ateliers (sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation et sur la modélisation climatique, la réduction de l'échelle des modèles et les scénarios) et de deux réunions d'experts (sur les méthodes et outils et les données et observations, et sur l'information socioéconomique). Le programme a lancé des «invitations à agir» contenant les recommandations des ateliers et des réunions d'experts, qu'il a communiquées aux parties prenantes concernées par le programme de travail de Nairobi en vue de leur mise en œuvre. Le programme de travail de Nairobi est devenu un cadre de référence mondial pour l'adaptation, auquel sont associés plus d'une centaine d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, le secteur privé et

---

<sup>21</sup> [http://unfccc.int/cc\\_inet/items/3514.php](http://unfccc.int/cc_inet/items/3514.php).

<sup>22</sup> Décision 1/CP.10.

d'autres parties intéressées par l'adaptation. Bon nombre de ces organisations ont intensifié leurs activités en matière d'adaptation pour venir en aide aux pays en développement. À la vingt-huitième session du SBSTA, les Parties sont convenues d'un ensemble d'activités pour la deuxième phase du programme de travail de Nairobi, allant jusqu'à la fin de 2010.

69. Le programme a facilité la conclusion d'un accord entre les Parties, à la treizième session de la COP, tendant à reconstituer le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) et à adopter l'ensemble de mesures énoncées dans les recommandations de ce groupe en vue d'étoffer le cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention (cadre pour le transfert de technologies). Durant la période considérée, le programme a continué d'apporter un appui aux Parties et au GETT en encourageant la mise au point et le transfert de technologies. Il a aidé le GETT à définir les modalités d'exécution de diverses tâches, notamment l'élaboration d'indicateurs de résultats, le recensement et l'évaluation des ressources financières et l'établissement d'une stratégie à long terme pour la mise au point, le déploiement, la diffusion et le transfert de technologies au titre de la Convention. Le programme a aussi aidé le Groupe d'experts à élaborer et à mettre en œuvre son programme de travail à horizon mobile pour 2008-2009.

70. Le programme ATTS a appuyé les travaux du FEM en ce qui concerne l'élaboration d'un programme stratégique visant à accroître le volume des investissements dans le transfert de technologies pour aider les pays en développement à faire face à leurs besoins en technologies écologiquement rationnelles, comme la COP l'avait prescrit à sa treizième session<sup>23</sup>. Il a mis à la disposition des Parties une version améliorée du centre d'échange d'informations sur les technologies (TT:CLEAR)<sup>24</sup> pour leur permettre d'accéder plus facilement à l'information sur les questions technologiques. Le programme coordonne, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et d'autres organisations internationales, un programme de formation à la conception de projets à l'intention d'experts des pays en développement pour qu'ils soient mieux à même de proposer des projets susceptibles de bénéficier d'un financement.

71. Le programme a continué d'apporter un appui aux Parties sur des questions liées à l'atténuation, des questions méthodologiques et scientifiques, et en matière de recherche et d'observation systématique. Parmi les travaux réalisés dans ce domaine, il convient de mentionner l'organisation d'un atelier sur le quatrième Rapport d'évaluation du GIEC au cours de la vingt-huitième session du SBSTA et l'appui aux négociations qui ont conclu les travaux méthodologiques menés au titre de la Convention concernant la proposition du Brésil<sup>25</sup>. Le programme a contribué à améliorer la communication entre les Parties et les programmes et organismes régionaux et internationaux de recherche qui travaillent dans le domaine des changements climatiques.

72. À sa vingt-huitième session, le SBSTA a mis en évidence les principales questions méthodologiques se rapportant au point de l'ordre du jour intitulé «Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement». Le programme ATTS a organisé du 25 au 27 juin 2008 un atelier sur les questions méthodologiques en suspens dans ce domaine<sup>26</sup>. Comme l'avait demandé la COP<sup>27</sup>, le programme a ouvert sur le Web un site consacré à la réduction des émissions résultant du

---

<sup>23</sup> Décision 4/CP.13.

<sup>24</sup> <http://ttclear.unfccc.int>.

<sup>25</sup> <http://unfccc.int/1038.php>.

<sup>26</sup> <http://unfccc.int/4289.php>.

<sup>27</sup> Décision 2/CP.13.

déboisement dans les pays en développement en vue de diffuser les informations pertinentes émanant des Parties et des organisations concernées. Il a étroitement collaboré avec des organisations telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Banque mondiale en vue d'apporter aux pays en développement un appui qui leur permette de prendre immédiatement des mesures dans ce domaine.

73. Des contacts réguliers et une collaboration étroite avec les organisations concernées, les organismes des Nations Unies et les programmes de recherche compétents, notamment ceux qui sont mentionnés ci-dessus aux paragraphes 70 à 72<sup>28</sup>, ont facilité la coordination et les échanges d'informations sur des activités intéressant le processus de la Convention.

## F. Mécanismes pour un développement durable

74. Le programme relatif aux mécanismes pour un développement durable apporte un appui aux organes chargés de superviser la mise en œuvre des mécanismes fondés sur l'exécution de projets au titre du Protocole de Kyoto, à savoir le Conseil exécutif du MDP et le Comité de supervision de l'application conjointe. Pendant la période considérée, il a aussi appuyé les négociations des Parties sur l'évolution ultérieure de la Convention et du Protocole de Kyoto au regard des mécanismes fondés sur le jeu du marché. Le programme a continué de faciliter un renforcement des capacités pour contribuer à promouvoir une répartition régionale équitable des activités de projet au titre du MDP et pour soutenir la mise en œuvre et l'amélioration des mécanismes.

75. Le MDP est devenu pleinement opérationnel en 2006 et, depuis lors, la demande de services s'est régulièrement accrue et les travaux ont sensiblement progressé dans les cinq domaines dans lesquels le secrétariat appuie le MDP: enregistrement et délivrance; méthodes; accréditation; qualité et système d'information; et information du grand public. Durant la période considérée, conformément au plan de gestion du MDP pour 2008, des dispositions ont été prises en vue de 19 réunions du Conseil exécutif du MDP et de ses groupes d'étude et groupes de travail. Il a fallu pour cela élaborer et publier plus de 1 500 rapports et documents.

76. Le programme a continué de faciliter le dialogue sur les mécanismes fondés sur l'exécution de projets en organisant l'atelier annuel de coordination du Conseil exécutif du MDP<sup>29</sup>, la cinquième réunion du Forum des autorités nationales désignées<sup>30</sup>, et les séances de questions-réponses du Conseil exécutif du MDP<sup>31</sup>, et en développant le site Web du MDP<sup>32</sup>, le «Bazar du MDP»<sup>33</sup> et le catalogue des décisions

---

<sup>28</sup> Le programme collabore en outre étroitement avec d'autres organisations, dont l'Organisation météorologique mondiale, le Système mondial d'observation du climat, le Système mondial d'observation terrestre, le Programme mondial de recherche sur le climat, le Partenariat pour l'étude scientifique du système terrestre, le Partenariat de collaboration sur les forêts, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation maritime mondiale, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique, notamment en apportant un appui aux travaux du Groupe mixte de liaison.

<sup>29</sup> Cet atelier, qui a eu lieu les 12 et 13 avril 2008 à Bonn (Allemagne), a réuni plus de 250 participants.

<sup>30</sup> <http://cdm.unfccc.int/DNA/DNAForum/05/index.html>.

<sup>31</sup> Des séances de questions-réponses ont été organisées après chaque réunion du Conseil exécutif du MDP et à l'occasion des vingt-huitièmes sessions des organes subsidiaires créés en vertu de la Convention.

<sup>32</sup> Le site Web du MDP, consultable à l'adresse <http://cdm.unfccc.int/index.html>, est accessible à plus de 14 000 utilisateurs désignés parmi les 80 000 visiteurs uniques qui téléchargent chaque mois plus de 2 700 000 pages et dossiers.

<sup>33</sup> <http://www.cdmazaar.net>.

du MDP<sup>34</sup>. Plus de 12 000 abonnés au Bulletin du MDP<sup>35</sup> reçoivent régulièrement les informations les plus récentes sur ce mécanisme. Les communications électroniques ont été encore améliorées par la conception et le lancement du «Centre de messages»<sup>36</sup>, un nouveau service de messagerie mieux intégré lié au système d'information du MDP.

77. Parmi les progrès réalisés en matière d'enregistrement et de délivrance, il convient de mentionner l'enregistrement de 45 activités de projet au titre du MDP<sup>37</sup>, la délivrance de 77 952 319 unités de réduction certifiée des émissions<sup>38</sup>, la publication de la première demande de renouvellement de la période de comptabilisation et l'adoption par le Conseil exécutif du MDP de directives permettant d'évaluer toute analyse des investissements. Le programme a encore amélioré les processus d'exécution des tâches d'enregistrement et de délivrance en renforçant les connexions entre le système d'information du MDP, le registre du MDP et le RIT. Il a également continué à gérer les opérations courantes du registre du MDP en ouvrant des comptes et en validant des transactions.

78. Avec l'appui du programme, le Conseil exécutif du MDP a accrédité et désigné provisoirement une entité opérationnelle chargée des fonctions de validation<sup>39</sup>. Le programme a élaboré un projet de manuel de validation et de vérification que le Conseil exécutif du MDP étudie actuellement. Il a également engagé le processus d'évaluation de la surveillance pour les entités opérationnelles désignées.

79. Les activités ayant trait à la présentation, à l'examen et à l'approbation des méthodes proposées pour la détermination des niveaux de référence et des plans de surveillance n'ont cessé de s'intensifier. Grâce aux travaux visant à regrouper et à élargir ces méthodes, celles-ci sont désormais applicables à tout un éventail de petits comme de grands projets au titre du MDP. Parmi les progrès réalisés sur le plan méthodologique, il convient de mentionner l'approbation de deux méthodes simplifiées concernant l'abandon de la biomasse non renouvelable pour les applications thermiques et les mesures d'efficacité énergétique dans les applications thermiques de la biomasse non renouvelable. Il y a lieu également de signaler les lignes directrices relatives à la comptabilisation des activités admissibles concernant l'hydrofluorocarbone 23, qui ne se traduisent pas par l'ajout de nouvelles installations/capacités<sup>40</sup>.

80. Le programme a continué de collaborer avec des partenaires sur le Cadre de Nairobi<sup>41</sup>, en vue d'encourager une répartition régionale équitable des activités de projet au titre du MDP.

---

<sup>34</sup> <http://cdm.unfccc.int/Reference/catalogue/search>.

<sup>35</sup> <http://cdm.unfccc.int/CDMNews/index.html>.

<sup>36</sup> <http://cdm.unfccc.int/mcenter>. Ce service est accessible uniquement après un enregistrement en ligne.

<sup>37</sup> Le nombre de projets enregistrés à ce jour totalise 1 143.

<sup>38</sup> Le nombre d'unités de réduction certifiée des émissions délivrées à ce jour totalise 180 433 163.

<sup>39</sup> À ce jour, on compte au total 18 entités opérationnelles désignées chargées des fonctions de validation.

<sup>40</sup> On compte actuellement 116 méthodes approuvées pour la détermination des niveaux de référence et des plans de surveillance, applicables tant aux activités de projet au titre du MDP qu'aux programmes d'activités. Certaines de ces méthodes ont été révisées jusqu'à 10 fois, de façon à les rendre plus largement applicables et faciles à utiliser. En outre, 20 outils méthodologiques approuvés (modules contenant des éléments communs ou des éléments directeurs) peuvent être utilisés dans l'élaboration de nouvelles méthodes ou mentionnés dans les méthodes approuvées, contribuant ainsi à simplifier l'ensemble des méthodes du MDP et à en améliorer la cohérence.

<sup>41</sup> [http://cdm.unfccc.int/Nairobi\\_Framework/index.html](http://cdm.unfccc.int/Nairobi_Framework/index.html).

81. Durant la période considérée, des dispositions ont été prises concernant deux réunions du Comité de supervision de l'application conjointe et trois réunions du groupe d'experts de l'accréditation pour l'application conjointe. Le Comité a clarifié et révisé les procédures sur plusieurs points et a examiné les rapports soumis par des entités indépendantes contenant leurs conclusions. Comme suite aux travaux du Comité et de son groupe d'experts de l'accréditation, 14 des 15 entités indépendantes candidates ont franchi les premières étapes du processus d'accréditation<sup>42</sup> et les activités permettant d'observer les résultats ont débuté pour l'une d'entre elles. Le programme a contribué à organiser des réunions parallèles et des séances de questions-réponses sur l'application conjointe lors de la vingt-huitième session des organes subsidiaires et a continué de gérer, de mettre à jour et d'améliorer le système d'information sur l'application conjointe et le site Web correspondant<sup>43</sup>.

82. Les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote restent un important mécanisme pour certaines Parties désireuses d'apprendre à exécuter des projets visant à réduire les émissions de GES ou à renforcer leur absorption par des puits dans des pays tiers. Le programme continue de gérer le site Web pertinent<sup>44</sup>.

83. Du point de vue de la gestion, les principales tâches du programme ont été, entre autres, la gestion des recettes procurées par la part des fonds et les droits et redevances perçus au titre du MDP, ainsi que la mobilisation de ressources financières et humaines suffisantes pour pouvoir exécuter le budget-programme et les plans de gestion du Conseil exécutif du MDP et du Comité de supervision de l'application conjointe. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, 20 fonctionnaires ont été recrutés et 173 autres contrats de services ont été passés<sup>45</sup>. Le programme a aussi obtenu des ressources financières supplémentaires suffisantes pour les travaux sur l'application conjointe à mener en 2008<sup>46</sup>.

### G. Affaires juridiques

84. Le programme des affaires juridiques fournit des conseils et des orientations aux Parties, aux organes de la Convention et du Protocole de Kyoto (à savoir la COP, la CMP, les organes subsidiaires et les organes constitués) et au secrétariat pour que la mise en œuvre de la Convention et du Protocole de Kyoto, la conduite des processus intergouvernementaux connexes et les activités du secrétariat soient conformes aux prescriptions juridiques, institutionnelles et de procédure. Il fournit aussi des avis et un appui au Comité de contrôle du respect des dispositions pour faire en sorte que le mécanisme de contrôle du respect des dispositions fonctionne efficacement et contribue à l'intégrité environnementale du Protocole de Kyoto et à la crédibilité des mécanismes fondés sur le jeu du marché.

---

<sup>42</sup> Examen du dossier et évaluations sur place.

<sup>43</sup> Chaque mois, plus de 1 500 utilisateurs désignés et un nombre analogue d'utilisateurs anonymes consultent le site Web de l'application conjointe à l'adresse <http://ji.unfccc.int/index.html>. Plus de 1 400 abonnés au service d'information sur l'application conjointe, consultable à l'adresse [http://ji.unfccc.int/JI\\_News/index.html](http://ji.unfccc.int/JI_News/index.html), reçoivent régulièrement les dernières nouvelles sur les projets d'application conjointe.

<sup>44</sup> [http://unfccc.int/cooperation\\_support/activities\\_implemented\\_jointly/items/2307.php](http://unfccc.int/cooperation_support/activities_implemented_jointly/items/2307.php).

<sup>45</sup> À savoir 34 contrats passés avec 26 consultants, 56 contrats avec 31 experts chargés des examens sur dossier, 31 contrats avec des membres de l'équipe chargée des demandes d'enregistrement et de délivrance, 43 contrats avec des membres de l'équipe d'évaluation et 9 avec des responsables de dossiers.

<sup>46</sup> D'autres ressources devront être trouvées pour éviter tout contretemps dans la mise en œuvre en 2009.



85. Durant la période considérée, le Président et le Bureau de la COP et de la CMP, les bureaux des organes subsidiaires et les présidents des organes constitués, les Parties, des observateurs, le Secrétaire exécutif et d'autres programmes du secrétariat ont sollicité et reçu des conseils sur diverses questions juridiques, institutionnelles et de procédure. Il s'agissait, entre autres, d'avis juridiques sur des questions nouvelles et complexes, concernant en particulier la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, les négociations engagées au titre du Plan d'action de Bali, l'examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, le deuxième examen du Protocole de Kyoto conformément à l'article 9 (notamment sur la question des amendements éventuels à apporter au Protocole et à ses annexes, et sur la question des privilèges et immunités), le statut juridique du secrétariat de la Convention et ses relations avec l'ONU. Des avis juridiques ont été fournis au Conseil exécutif du MDP, au Comité de supervision de l'application conjointe et au Conseil du Fonds pour l'adaptation pour les aider à s'acquitter de leur mandat, notamment en apportant un appui au Conseil exécutif du MDP pour l'aider à résoudre des questions soulevées à la suite de certaines des décisions qu'il avait prises. En outre, des conseils juridiques ont été adressés au secrétariat en sa qualité d'administrateur du RIT et du registre du MDP. Les avis et l'appui fournis ont permis aux divers organes de remplir efficacement leur mandat conformément aux dispositions de la Convention et du Protocole de Kyoto, au règlement intérieur applicable, aux exigences découlant de la Convention et au droit international général.

86. Le programme a dispensé des conseils juridiques d'ordre technique ainsi que des services d'appui et un soutien logistique à la chambre de l'exécution du Comité de contrôle du respect des dispositions lors de l'examen de deux questions de mise en œuvre. Il a assuré la liaison avec les Parties concernées et les programmes pertinents du secrétariat pour que la chambre de l'exécution dispose des renseignements généraux voulus pour chacune des questions à examiner. Les réunions de la chambre de l'exécution, qui ont fourni la première occasion de mettre en pratique les dispositions relatives à la participation du public aux réunions du Comité, se sont déroulées de manière ordonnée et productive et ont abouti à l'adoption d'une conclusion préliminaire et d'une décision finale dans le cas d'une Partie et d'une décision de ne pas examiner la question plus avant dans le cas d'une autre Partie. La mise en service du logiciel de gestion des fichiers du secrétariat a permis au programme non seulement de préserver l'intégrité des documents du Comité de contrôle du respect des dispositions et d'en faciliter la recherche, mais aussi de rendre l'information aisément accessible aux parties prenantes et au public, pour que les Parties soient dûment informées des travaux relatifs au mécanisme de contrôle du respect des dispositions.

87. Le programme s'est assuré que les accords conclus avec le pays hôte, de même que les accords conclus par un échange de lettres pour les conférences et les sessions se tenant ailleurs qu'au siège, les contrats, les mémorandums d'accord et les autres accords passés par le secrétariat étaient conformes aux règles et règlements de l'ONU. Il a fourni des conseils et un appui au comité local mixte de passation des marchés et au comité local mixte de contrôle du matériel, et leur a permis de s'acquitter efficacement de leurs tâches. Des avis juridiques ont été dispensés au Secrétaire exécutif et aux programmes du secrétariat au sujet de préoccupations exprimées avant et après la signature de contrats et d'autres accords. Les problèmes et questions de ce type ont été traités et réglés rapidement et de façon satisfaisante. Le secrétariat a tenu des consultations régulières avec le gouvernement du pays hôte sur l'application de l'Accord de siège, contribuant à régler efficacement les problèmes qui apparaissaient. Le programme a aussi informé les fonctionnaires des droits et des obligations qui leur reviennent en vertu de cet accord pour que celui-ci soit dûment appliqué.

## **H. Services des affaires de la Conférence**

88. Le programme des services des affaires de la Conférence facilite la participation des Parties et des observateurs au processus intergouvernemental et assure la préparation logistique et le service des sessions, réunions et ateliers, ainsi que l'édition et le traitement des documents du secrétariat de la Convention.

89. Les installations et les services fournis lors des sessions ont permis aux Parties et aux observateurs de se réunir, de travailler ensemble et de faire avancer le processus intergouvernemental. Les délibérations et les négociations des Parties sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention et sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto ont été particulièrement intenses, l'AWG-LCA et l'AWG-KP se réunissant à trois mois d'intervalle voire à des intervalles plus rapprochés. Le programme a trouvé un pays hôte et pris toutes les dispositions requises, y compris en matière d'enregistrement et de sécurité, pour les sessions supplémentaires de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP à Bangkok (31 mars-4 avril 2008). Il a en outre organisé la Conférence de Bonn sur les changements climatiques (2-13 juin 2008), au cours de laquelle se sont tenues des sessions des deux groupes de travail spéciaux, du SBI et du SBSTA. À part les séances plénières de ces quatre organes, 941 réunions ont eu lieu à l'occasion des sessions de Bangkok et de Bonn, dont des réunions de groupes de contact, de groupes régionaux, de groupes de négociation, de délégations et d'organisations observatrices, des réunions parallèles et des réunions avec les médias. En outre, sept réunions se sont tenues avant les sessions de Bangkok et de Bonn.

90. Dans l'esprit d'étroite coopération existant entre les conventions de Rio, le programme a également apporté un appui à divers aspects logistiques de la neuvième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et de la quatrième réunion des Parties au Protocole de Cartagena. Vu que ces réunions se tenaient à Bonn juste avant la vingt-huitième session des organes subsidiaires, de nombreuses délégations participant aux sessions des deux conventions ont profité du fait qu'elles étaient organisées conjointement.

91. Des représentants de pays en développement et d'organisations observatrices ont pu assister et participer aux sessions tenues au cours du premier semestre de 2008. Le programme a traité en moyenne 160 demandes de soutien financier de Parties remplissant les conditions requises en vue de faciliter leur participation à chacune des sessions de l'AWG-KP, de l'AWG-LCA, du SBI et du SBSTA et aux ateliers et réunions parallèles organisés à l'occasion de celles-ci. Près de 1 200 participants étaient présents aux sessions de mars-avril et plus de 2 000 à celles de juin. Grâce à l'amélioration des systèmes en ligne d'information des participants et d'inscription aux réunions parallèles, le programme a contribué à la participation effective d'organisations ayant le statut d'observateur aux sessions, à l'occasion desquelles ont eu lieu dans les deux cas quelque 90 réunions parallèles.

92. Les organes et groupes constitués au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto ont poursuivi leurs travaux à un rythme soutenu au cours du nouvel exercice biennal. En outre, des représentants des Parties et des experts ont pris part aux réunions et ateliers organisés en application de décisions. En moyenne, une réunion prévue au titre de la Convention s'est tenue chaque jour ouvrable au cours de la période de janvier à juin 2008. Le nouveau mécanisme d'imputation des coûts annoncé dans le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009<sup>47</sup> a permis au programme d'apporter un appui à 46 réunions et ateliers organisés à Bonn et ailleurs en assurant l'inscription préalable des participants, en facilitant les formalités de visa et en contribuant aux dispositions logistiques.

93. Au total, 193 documents officiels représentant 2 358 pages ont été édités et traités par le programme entre janvier et juin 2008, dont des documents à l'intention des organes délibérants et d'autres documents prescrits tels que des rapports d'examen. Le Groupe des documents a réussi à soumettre tous les rapports d'examen dans les délais voulus et tous les documents à l'intention des organes délibérant étaient disponibles en anglais avant les sessions d'avril et de juin. Cependant, vu la fréquence accrue des réunions, les délais fixés pour la traduction n'ont pas toujours pu être respectés. Pour améliorer la qualité des documents officiels et en assurer la publication en temps voulu, un programme de formation doit en outre être mis en place à l'intention des rédacteurs. Depuis janvier 2008, le programme a publié un guide

---

<sup>47</sup> FCCC/SBI/2007/8, par. 8 et 25.

de la rédaction dans le cadre de la Convention, qui codifie les conventions et le style à employer dans tous les documents du secrétariat et contient diverses autres directives en matière d'édition. Une vaste refonte de la base de données interne du secrétariat pour la planification et le suivi de la documentation a également été entreprise. Ces initiatives ont toutes le même objectif, à savoir faciliter la circulation de l'information vers les Parties et les organes intergouvernementaux.

94. Vu le calendrier particulièrement serré des sessions (quatre séries par an) approuvé par les Parties dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de Bali, s'avère nécessaire d'apporter un concours au Bureau de la COP et de la CMP et de trouver des moyens novateurs de coopérer avec les gouvernements des pays hôtes et des pays donateurs et avec les organismes des Nations Unies en vue du financement et de l'organisation des réunions. Les préparatifs des sessions des deux groupes de travail spéciaux, qui devaient se tenir à Accra (21-27 août 2008), et de la COP, de la CMP et des organes subsidiaires, prévues à Poznan (1<sup>er</sup>-12 décembre 2008), ont bien avancé pendant la période considérée et les échanges de lettres respectifs avaient déjà eu lieu, de même que la signature des accords avec les pays hôtes. Des contacts ont été établis avec le futur pays hôte de la quinzième session de la COP et de la cinquième session de la CMP, et les préparatifs des sessions supplémentaires de l'AWG-LCA et l'AWG-KP pour 2009 ont été engagés.

### I. Services d'information

95. Le programme des services d'information fournit au secrétariat l'«infrastructure» nécessaire dans les trois domaines suivants: technologies de l'information et de la communication (TIC), gestion des connaissances, communication et relations avec les médias. Il fait en sorte que les travaux prescrits par les Parties puissent être mis à exécution à l'aide d'une infrastructure d'appui fiable et sûre en matière de TIC, que le site Web public de la Convention soit constamment disponible et que les Parties aient facilement accès à la documentation, à l'information, aux données, aux délibérations et aux manifestations officielles. Il veille également à ce que le grand public soit tenu informé des questions relatives aux changements climatiques par la diffusion de supports d'information et par les relations établies avec les médias.

96. Au cours de la période considérée, le programme a encore développé l'infrastructure du secrétariat pour satisfaire aux exigences supplémentaires du processus intergouvernemental. Il a, entre autres, ajouté 93 postes de travail et 1 000 gigaoctets de capacité de stockage électronique des données. Des services de TIC ont été fournis à l'occasion de 42 ateliers organisés à Bonn, en sus des sessions de l'AWG-KP, de l'AWG-LCA et des organes subsidiaires tenues à Bangkok et à Bonn. Des services de ce type ont été assurés lors de la neuvième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et de la quatrième réunion des Parties au Protocole de Cartagena tenues à Bonn. Tout un éventail de nouveaux services d'appui aux systèmes ont été ajoutés à l'ensemble des prestations offertes dans le domaine des TIC grâce à une infrastructure de serveurs virtuels de pointe mise en place pour plusieurs de ces systèmes<sup>48</sup>.

97. Le programme a poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre de procédures de gestion des fichiers en créant des systèmes de classification des activités et des fichiers pour le secrétariat. La première phase de configuration et de personnalisation des logiciels a été menée à bien et la migration des données du programme des affaires juridiques vers le nouveau système de gestion des fichiers s'est bien déroulée.

---

<sup>48</sup> Base de données servant à la compilation et à la comptabilisation, base de données sur les gaz à effet de serre, interface de données de la base de données sur les gaz à effet de serre, registre du MDP, système d'information du MDP, système d'information de l'application conjointe, TT: CLEAR, système de gestion des contenus/gestion des dossiers.

98. Des procédures de gestion des risques ont été mises en place pour assurer la continuité des opérations de tous les systèmes autorisés, y compris le lien administratif vers le RIT<sup>49</sup>.

99. Le programme a continué de veiller à ce que les informations, les données et la documentation, y compris les ouvrages et d'autres supports médiatiques, soient bien organisés et facilement accessibles à tous les utilisateurs, internes et externes. Pendant la période considérée, il a répondu à 2 235 demandes de références générales, dont 88 demandes externes de documents officiels.

100. Il a contribué à faire comprendre au grand public les questions relatives aux changements climatiques en répondant aux demandes d'information par le biais du site Web de la Convention, de réunions d'information publiques et de produits d'information. Le site Web reste le principal portail extérieur donnant accès aux données, aux informations et aux documents relatifs à la Convention. Au cours de la période considérée, les documents ci-après ont été téléchargés en grand nombre (le nombre de téléchargements est indiqué entre parenthèses): communications nationales (963 306), documents officiels (1 193 916), PANA (125 955), et le rapport sur les progrès concrets accomplis au titre du Protocole de Kyoto (30 185). On a comptabilisé 4,3 millions de consultations, pour 48,5 millions de pages et documents visités. Le programme a reçu 260 demandes d'information, dont 147 émanaient d'organismes liés aux médias. Une étroite collaboration a été maintenue avec les médias pour promouvoir une meilleure compréhension des questions relatives aux changements climatiques et veiller à ce que les médias en rendent fidèlement compte. Au total 116 discours, déclarations, entretiens et communiqués de presse ont été préparés pendant la période considérée et cinq articles ont été rédigés pour des périodiques et des revues.

101. Le programme a assuré des services de vidéo Web qui ont permis de rediffuser les débats de 12 réunions et sessions, dont celles des organes subsidiaires, du Comité de supervision de l'application conjointe, du Conseil exécutif du MDP et du Comité de contrôle du respect des dispositions<sup>50</sup>. Des services de webémission ont en outre été fournis à la neuvième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et à la quatrième Réunion des Parties au Protocole de Cartagena à Bonn. Ces travaux ont contribué à la transparence du processus intergouvernemental.

## **J. Services administratifs**

102. Le programme des services administratifs fournit des services d'appui central pour la gestion des ressources humaines et financières du secrétariat, l'élaboration des politiques et directives administratives, les marchés publics, la gestion des locaux et l'organisation des voyages. Il assure également la liaison avec l'ONUG et le Secrétariat de l'ONU pour les questions administratives et avec le Gouvernement allemand pour les questions relatives à l'application de l'Accord de siège.

103. Au cours de la période considérée, il a supervisé l'exécution du budget-programme afin que les fonds soient dépensés conformément aux mandats approuvés et aux règles financières de l'ONU. Il a élaboré à l'intention du SBI, pour examen à sa vingt-huitième session, un rapport sur l'exécution du budget proposant des mesures pour remédier aux conséquences défavorables des fluctuations des taux de change sur la mise en œuvre du programme de travail prescrit pour l'exercice biennal. En même temps, le programme des services administratifs, avec le concours des autres programmes du secrétariat, a continué de s'attacher à faire cadrer les dépenses de base avec les ressources budgétisées pour les six premiers mois de l'exercice.

---

<sup>49</sup> Un nouveau groupe chargé de la continuité des opérations supervise l'application continue des procédures de gestion des risques.

<sup>50</sup> Les services de retransmission sur le Web ont nécessité au total 56 journées de production.

104. Pour assurer un flux de trésorerie constant, le programme a fait le point avec les Parties sur leurs contributions non acquittées, ce qui a permis au secrétariat de collecter 67,5 % des contributions approuvées. Concernant la planification de l'exercice biennal 2010-2011, un appui a été apporté au Secrétaire exécutif pour lui permettre d'engager l'élaboration d'un projet de budget-programme équilibré et réaliste à soumettre au SBI à sa trentième session. À cet égard, le programme a continué de mettre au point le cadre de budgétisation axée sur les résultats visant à améliorer la transparence dans l'utilisation des ressources et à montrer si les résultats escomptés ont été obtenus.

105. Le programme a également continué de coordonner les efforts de collecte de fonds du secrétariat pour un certain nombre d'activités prévues qui doivent être financées par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires et le Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention – notamment un nombre accru de sessions en 2008-2009 – les ressources ainsi recueillies atteignant 13,6 millions de dollars. Il a en outre surveillé et enregistré d'importants versements de droits et contributions au titre du MDP, du RIT et de l'application conjointe, qui ont totalisé 19,6 millions de dollars. En collaboration avec la Division de la comptabilité de l'ONU, des fonds d'affectation spéciale distincts ont été mis en place pour le MDP et le RIT, afin de pouvoir rendre compte aux Parties des recettes et des dépenses de façon plus simple et transparente<sup>51</sup>.

106. Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et aux règles de gestion financière de l'ONU applicables, le groupe des opérations financières et administratives a établi les états financiers de l'exercice biennal 2006-2007, qui ont été vérifiés par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU en avril et mai 2008. Celui-ci a présenté en août son rapport au Secrétaire exécutif, approuvant sans réserve les états financiers de l'exercice 2006-2007. Le Comité des commissaires aux comptes a assuré une coordination avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour la préparation de l'audit et a examiné le champ d'application de l'audit interne des opérations du BSCI pour déterminer dans quelle mesure ses travaux pouvaient être mis à profit.

107. Les états financiers vérifiés, le rapport du Comité des commissaires aux comptes et une analyse de la suite donnée aux recommandations de l'audit seront communiqués aux Parties à la quatorzième session de la COP.

108. En ce qui concerne les ressources humaines, 95 avis de vacance de poste au total ont été publiés entre juillet 2007 et juin 2008, ce qui représente un accroissement d'environ 25 % des postes à pourvoir<sup>52</sup>. Le programme a continué de diversifier les médias en ligne et les publications imprimées utilisés pour le recrutement, en recourant notamment à un ciblage régional et à des réseaux extérieurs dans le cas des pays non visés à l'annexe I en vue d'attirer des candidats. La répartition géographique et la répartition par sexe sont dûment prises en considération à tous les stades du processus de recrutement, une attention particulière étant accordée aux candidates remplissant les conditions requises et aux candidats originaires de Parties non visées à l'annexe I. Entre juillet 2007 et juin 2008, le nombre des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur originaires de Parties non visées à l'annexe I a encore progressé, passant de 43,1 % à 47,1 % du total (voir le chapitre IV ci-après pour plus de précisions). Au cours de la même période, le pourcentage de femmes dans cette catégorie de personnel est passé de 30,3 % à 34,6 %.

109. L'adoption d'un système révisé de sélection du personnel en 2007 a assuré à celui-ci un accès continu à des perspectives de carrière. L'attention accrue accordée à la planification stratégique en vue de recruter et de retenir le personnel possédant les compétences et les qualifications requises a contribué

---

<sup>51</sup> Ces fonds d'affectation spéciale seront mis en service à compter de septembre 2008.

<sup>52</sup> Au moment où le présent rapport a été achevé, 77 de ces 95 postes avaient été pourvus et, pour 18 autres postes, la procédure de nomination était en passe de s'achever.

à renforcer les capacités du secrétariat et a fourni une base pour répondre aux besoins futurs. Un système de candidature en ligne conçu à l'intention de candidats tant internes qu'externes permettra de réduire les tâches de traitement manuel des dossiers et contribuera à simplifier et faciliter les procédures de recrutement. Des travaux sont en cours pour faciliter la prise de fonction des nouvelles recrues et améliorer l'assistance et l'appui accordés par le secrétariat à tous les fonctionnaires et aux membres de leur famille. Un conseiller du personnel a été chargé de fournir des conseils neutres et de caractère professionnel aux fonctionnaires selon les besoins.

110. Un système révisé d'appréciation du comportement professionnel des fonctionnaires du secrétariat a été introduit pour 2008 et un appel d'offres a été lancé afin de trouver des prestataires chargés de faciliter une rétroaction «à 360 degrés» et d'assurer ultérieurement une formation des dirigeants et un accompagnement professionnel des cadres supérieurs. Il est en outre prévu d'organiser un séminaire pour l'ensemble du personnel.

111. Au cours de la période considérée, le programme des services administratifs a organisé les voyages et le versement des indemnités journalières de subsistance de près d'un millier de participants et d'experts bénéficiant d'une aide financière qui ont participé à 49 réunions, dont la vingt-huitième session des organes subsidiaires à Bonn et les réunions de l'AWG-KP et L'AWG-LCA à Bangkok. Pour ce qui est des achats, près de 200 commandes de biens et de services, d'une valeur totale avoisinant 6,4 millions de dollars, ont été traitées durant cette période.

112. Vu l'expansion continue du secrétariat, des efforts particuliers ont été déployés pour optimiser l'occupation des bureaux au siège de façon à pouvoir accueillir de nouvelles recrues. Le programme des services administratifs a également assuré la liaison avec le Gouvernement allemand sur la question de l'achèvement du nouveau centre de conférence de Bonn, prévu pour la fin de 2009, et sur les installations adéquates et écologiquement viables à mettre à la disposition du secrétariat dans le Campus des Nations Unies.

## **IV. Ressources humaines**

### **A. Personnel**

113. Par sa décision 13/CP.13, la Conférence des Parties a approuvé le tableau des effectifs, où sont inscrits 88 postes d'administrateur et 52,5 postes de la catégorie des services généraux. En outre, 185 postes ont été financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, le Fonds de Bonn, et les dépenses d'appui aux programmes (frais généraux). Du fait de la diminution de la valeur réelle du budget initialement prévu, trois des postes créés au titre du budget de base n'ont pu être financés et ont été gelés. On trouvera dans le tableau 11 une comparaison entre le nombre de postes approuvés et le nombre de postes pourvus au 30 juin 2008. On entend par «postes pourvus» les postes occupés par des personnes titulaires d'un contrat à durée déterminée d'un an ou plus et nommées à des postes permanents après avoir franchi toutes les étapes du recrutement, y compris l'examen par le Comité de contrôle.

114. Outre les 235,5 fonctionnaires occupant des postes permanents, 26 administrateurs et 21 agents des services généraux avaient été engagés à titre temporaire au 30 juin, portant l'effectif total à 282,5 fonctionnaires.

**Tableau 11. Nombre de postes permanents et de postes pourvus par source de financement au 30 juin 2008**

Postes	Budget de base		Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires		Fonds de Bonn		Allocation de fonds pour frais généraux		Total	
	Approuvés	Pourvus	Approuvés	Pourvus	Approuvés	Pourvus	Approuvés	Pourvus	Approuvés	Pourvus
SSG	1	1							1	1
D-2	3	2	1	1					4	3
D-1	6	4	1				1	1	8	5
P-5	12	12	5				2	2	19	14 <sup>a</sup>
P-4	24	19	17	8			2	1	43	28 <sup>a</sup>
P-3	32	23	34	20	1	1	8	8	75	52
P-2	10	8	30	21	1	1	4	2	45	32
P-1			1	1					1	1
<b>Total partiel</b>	<b>88</b>	<b>69</b>	<b>89</b>	<b>51</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>196</b>	<b>136</b>
Agents des services généraux	52,5	44,5	42	26	6	6	29	23	129,5	99,5
<b>Total<sup>b</sup></b>	<b>140,5</b>	<b>113,5</b>	<b>131</b>	<b>77</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>46</b>	<b>37</b>	<b>325,5</b>	<b>235,5</b>

*Abréviations:* SSG = Sous-Secrétaire général, D = Directeur, P = Administrateur.

<sup>a</sup> Un poste est occupé à une classe inférieure pour des raisons purement administratives.

<sup>b</sup> Le taux relativement élevé de vacance de postes est dû au fait que de nombreux postes n'ont été créés qu'en février 2008 au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires.

115. Le secrétariat a poursuivi ses efforts visant à améliorer la répartition géographique et la parité hommes-femmes parmi les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur. Des avis de vacance de poste sont insérés dans de nombreux médias régionaux et mondiaux, couvrant le plus grand nombre possible de Parties non visées à l'annexe I. Le tableau 12 a) indique la répartition géographique des fonctionnaires en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. Le tableau 12 b) présente la répartition du personnel de cette catégorie entre les Parties visées à l'annexe I et les Parties non visées à l'annexe I, ainsi que sa répartition par sexe.

**Tableau 12 a). Répartition géographique des fonctionnaires en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur au 30 juin 2008**

Classe	Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes	Europe orientale	Europe occidentale et autres États	Total
SSG					1	1
D-2		1			2	3
D-1	1	1	1	1	1	5
P-5	5	2	1	1	5	14
P-4	3	6	4	3	12	28
P-3	3	15	4	8	22	52
P-2	1	11	7	3	10	32
P-1					1	1
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>36</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>54</b>	<b>136</b>
<b>Pourcentage du total</b>	<b>9,5</b>	<b>26,5</b>	<b>12,5</b>	<b>11,8</b>	<b>39,7</b>	<b>100</b>

*Abréviations:* SSG = Sous-Secrétaire général, D = Directeur, P = Administrateur.

**Tableau 12 b). Répartition des fonctionnaires en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur: répartition entre les Parties visées à l'annexe I et les Parties non visées à l'annexe I et répartition par sexe**

Classe	Parties visées à l'annexe I	Parties non visées à l'annexe I	Hommes	Femmes
SSG	1		1	
D-2	2	1	3	
D-1	2	3	4	1
P-5	6	8	9	5
P-4	16	12	22	6
P-3	31	21	30	22
P-2	13	19	19	13
P-1	1		1	
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>64</b>	<b>89</b>	<b>47</b>
<b>Pourcentage du total</b>	<b>52,9</b>	<b>47,1</b>	<b>65,4</b>	<b>34,6</b>

Abréviations: SSG = Sous-Secrétaire général, D = Directeur, P = Administrateur.

### B. Consultants et vacataires

116. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2008, 81 consultants et vacataires ont été engagés et ont fourni au total 111,5 mois de travail pour un coût de 712 429 dollars, tous financements confondus. Le tableau 13 indique la répartition de ces services entre les différents programmes.

**Tableau 13. Consultants et vacataires, par programme, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2008**

Programme	Mois de travail	Coût (en dollars É.-U.)
Direction exécutive et administration	3,5	23 196
Rapports, données et analyses	2,7	18 039
Appui financier et technique	4,0	37 184
Adaptation, technologie et travaux scientifiques	4,9	42 138
Mécanismes pour un développement durable	26,3	153 750
Affaires juridiques	–	–
Bureau du Secrétaire exécutif adjoint	–	–
Affaires de la Conférence	22,4	127 696
Services d'information	31,5	209 374
Services administratifs	16,2	101 052
<b>Total</b>	<b>111,5</b>	<b>712 429</b>

-----